



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Conséquences de la liquidation de Durisotti pour le bassin lensois

Question orale n° 820

### Texte de la question

M. Bruno Clavet alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique sur les conséquences de la liquidation judiciaire de la société GTE-Durisotti, prononcée par le tribunal de commerce d'Arras le 3 juin 2026. Cette décision entraîne le licenciement des 350 salariés du groupe, dont 161 sur le site historique de Sallaumines, au cœur du bassin lensois. Fondée en 1956, Durisotti constituait un acteur industriel emblématique du territoire, reconnu pour son savoir-faire dans la transformation et l'aménagement de véhicules utilitaires. Au-delà des conséquences sociales immédiates, cette fermeture suscite une vive inquiétude quant à l'avenir industriel du bassin lensois. Les représentants des salariés ont annoncé leur intention d'engager des démarches judiciaires afin d'obtenir toute la transparence nécessaire sur les circonstances ayant conduit à cette liquidation et d'établir les éventuelles responsabilités. Dans ce contexte, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour accompagner les salariés concernés, soutenir la préservation des compétences industrielles du territoire et garantir que toute la lumière soit faite sur les conditions ayant conduit à la disparition de cette entreprise historique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Clavet](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 820

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

**Ministère attributaire :** Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juin 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 juin 2026](#)